

Mesdames, Messieurs,

Le siège national de la Fédération nationale d'éducation et de promotion de la santé (Fnes) ne distribue pas les documents produits par Santé publique France mais il existe trois modalités pour y accéder :

1. Pour toute demande de documents **inférieure à 100 exemplaires**, vous pouvez vous adresser à l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (Ireps) ou la structure adhérente de votre région (<https://www.fnes.fr/les-membres-de-la-fnes-les-ireps>), à l'exception de l'Ile-de-France.

Chaque Ireps possède un site internet sur lequel vous trouverez tous les renseignements nécessaires dont les coordonnées des antennes territoriales et centre de documentation ressources en proximité et des ressources locales spécifiques à la région en format papier ou numérique.

2. Pour tous les professionnels, y compris en Ile-de-France, vous pouvez commander des affiches, brochures, guides... directement sur la plateforme en ligne mise à disposition par Santé publique France : <https://selfservice.santepubliquefrance.fr/sservice/login/inicioAction.do> et suivre les instructions mentionnées :

- Vous possédez déjà un login et un mot de passe, vous pouvez commander en ligne
- Vous avez oublié votre login et votre mot de passe cliquez sur mot de passe oublié
- Vous n'avez ni login ni mot de passe créez votre compte afin de recevoir vos identifiants et commander en ligne

Vous rencontrez des difficultés dans la commande, vous pouvez adresser un mail à : [edif@santepubliquefrance.fr](mailto:edif@santepubliquefrance.fr) où téléphoner au 01 71 80 16 62.

3. Les documents sont accessibles au format numérique en vous rendant sur le portail de Santé publique France puis l'onglet « **Inpes** » ou via le lien ci-après <http://inpes.santepubliquefrance.fr/> rubrique « **Nos Publications** ». Vous pouvez ensuite rechercher le document souhaité disponible en téléchargement.

Pour toute commande de documents **supérieure à 100 exemplaires**, une demande par mail comprenant une adresse professionnelle doit être envoyée à Santé publique France ([edif@santepubliquefrance.fr](mailto:edif@santepubliquefrance.fr)), qui prendra en charge l'édition et les frais de port.

**L'adresse fournie doit impérativement être professionnelle et non personnelle (livraison par transporteur).**

Vous souhaitant bonne réception de ces informations,  
Bien cordialement,